MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté Égalité Fraternité

Le Ministre

Paris, le 15 FEV. 2022 Réf.: 22-001931-D

## Note

à

## Monsieur le Président de la Cour des comptes

Objet : Référé sur le plan de vidéoprotection de la préfecture de police de Paris.

Par référé en date du 2 décembre 2021, vous attirez mon attention sur les constats réalisés au cours de votre enquête relative au plan de vidéoprotection de la préfecture de police de Paris et sur les recommandations qui en découlent.

Tout d'abord et, comme mes services vous l'ont déjà exprimé au cours des travaux d'enquête, je partage la plus grande partie de vos constats sur les enjeux du développement à venir du plan de vidéoprotection de la préfecture de police de Paris. En ce qui concerne vos recommandations, si je partage les objectifs de chaque action, je tiens à attirer votre attention sur la faisabilité technique mais également opérationnelle de leur mise en œuvre, qui doit être analysée en tenant compte des coûts budgétaires induits. Vous trouverez des éléments plus précis ci-dessous :

	Recentrer le rôle de la direction de programme sur la supervision stratégique du PVPP en priorisant ses objectifs et formaliser les rôles des directions support et actives de la préfecture de police de Paris et du ministère de l'Intérieur dans la conduite de la stratégie de la
	vidéoprotection.

Je partage pleinement cette recommandation et notamment le rattachement et le renforcement de la conduite stratégique et opérationnelle du programme au sein du secrétariat général pour l'administration. Une telle gouvernance permettra à toutes les directions actives d'être mobilisées dans leur sphère de compétence respective. Ainsi, la préfecture de police a commencé à clarifier les modalités de gouvernance :

- Sur le modèle des grands programmes techniques régaliens, la direction de programme de haut niveau a été rattachée au directeur de la DILT et est chargée de conduire le programme dans toutes ses composantes;
- Un comité stratégique de priorisation du déploiement des caméras et des infrastructures du PVPP présidé par le préfet de police a été mis en place en décembre 2021;
- Une doctrine unique du PVPP est en cours de formalisation;
- Depuis 2019, le PVPP est inscrit dans la cartographie des risques de la préfecture de police.

Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08 Standard: 01 49 27 49 27 - 01 40 07 60 60 Adresse internet

Recommandation n°2	Etablir un plan de financement des dépenses liées au projet PVPP
	jusqu'en 2026 et lancer les procédures de mise en concurrence qui en
	découlent, proscrire le recours à un contrat de partenariat après 2026
MARSHAAL.	en remplacement du contrat existant.
OD CO.	

Un plan de financement jusqu'en 2026 des dépenses d'ores et déjà identifiées existe actuellement. Un audit des comptes d'IRIS a été réalisé pour minimiser le risque de recours contentieux.

L'évaluation budgétaire et le calendrier des procédures de mise en concurrence seront présentés par la préfecture de police en adéquation avec le futur scénario pour conduire la réalisation de la vidéoprotection dans le périmètre technique et géographique qui sera retenu post 2026.

La mise en concurrence est un principe appliqué au pilotage de ces projets et certaines actions ont déjà été mises en place telles que la réintégration de certains périmètres au sein des équipes internes, une révision d'ensemble des coûts du catalogue, une comparaison régulière des offres de service, ainsi qu'une mise en concurrence des fournisseurs de systèmes de vidéoprotection.

Recommandation n°3	Réviser la convention sur la vidéoprotection entre la préfecture de
THE PARTY OF THE P	police et la Ville de Paris afin de mettre en place une contribution
Market The Control of	financière de la part de la Ville de Paris pour l'utilisation des caméras.
or representation	
1	

Le financement actuel du PVPP est intégralement supporté par l'Etat, bien que la Ville de Paris en soit une utilisatrice importante. Aussi, je souscris à cette recommandation, consistant à faire participer financièrement la Ville de Paris par la modification de convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat.

A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH		
Recommandation n°4	Se doter d'une doctrine d'emploi du PVPP et de la vidéo en général	
	pour la préfecture de police avec des objectifs.	

Le renforcement et la formalisation d'une doctrine d'emploi est construite avec le concours des directions actives et elle sera soumise à la validation du préfet de police. Le projet de doctrine prend en compte les différents objectifs assignés au PVPP tels que l'ordre public ou encore la sécurité routière. Par ailleurs, elle sera déclinée pour préciser les rôles de chaque acteur de manière opérationnelle.

Actuellement, la consultation et l'extraction d'images sont strictement encadrées et font l'objet de formations adaptées pour chacun des utilisateurs du système. Une mise à jour de ces supports de formations en fonction des évolutions règlementaires est d'ailleurs à l'étude au sein des services de la préfecture de police. Cette dernière s'assure de façon biannuelle du suivi des habilitations de ses agents en fonction des mouvements de ces dernières.

The second secon	AND	N
Recommandation n°5	Engager sans tarder une évaluation de l'efficacité du PVPP dans la	-MANAGEMENT
na www.net-i-k	prévention de la délinquance et l'élucidation des délits.	-
	1	ì

Bien que la quantification manuelle ait permis d'illustrer l'intérêt de la vidéoprotection en matière d'intervention et d'interpellation, l'ensemble des acteurs se heurte à des difficultés pour évaluer l'efficacité globale du dispositif en raison de l'absence d'outils et de méthodologies adaptés, rendant l'organisation de cette évaluation particulièrement complexe.

Aussi, j'envisage trois axes de travail pour rendre compte objectivement de l'apport du PVPP et de son effet dissuasif sur la délinquance :

- Sur le plan procédural : les réquisitions judiciaires permettent de juger de l'intérêt de l'outil ;
- En matière de sécurité routière : les vidéos-verbalisation/sont requêtables par l'ANTAI ;
- En matière de prévention de la délinquance: l'utilisation d'un outil d'extraction de données de lieu de commission de faits figurant dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN) permet de connaître la date et la position des caméras afin de mettre en corrélation ces informations et leurs impacts sur la délinquance. Cette étude peut se faire soit en comparant les situations avant et après installation, soit en comparant les adresses couvertes par la vidéoprotection.

Recommandation n°6	Proposer une réforme du cadre juridique de la vidéoprotection afin
	de tirer les conséquences de l'évolution de la règlementation européenne et d'accompagner voire anticiper les évolutions technologiques.
	tee mologiques.

Actuellement, la direction des libertés publiques et des affaires juridiques travaille à la mise en conformité du cadre juridique de la vidéoprotection avec la règlementation européenne, renouvelée par l'entrée en vigueur du "paquet européen" relatif à la protection des données en 2018.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous communiquer en réponse à ce référé.

Gérald DARMANIN